



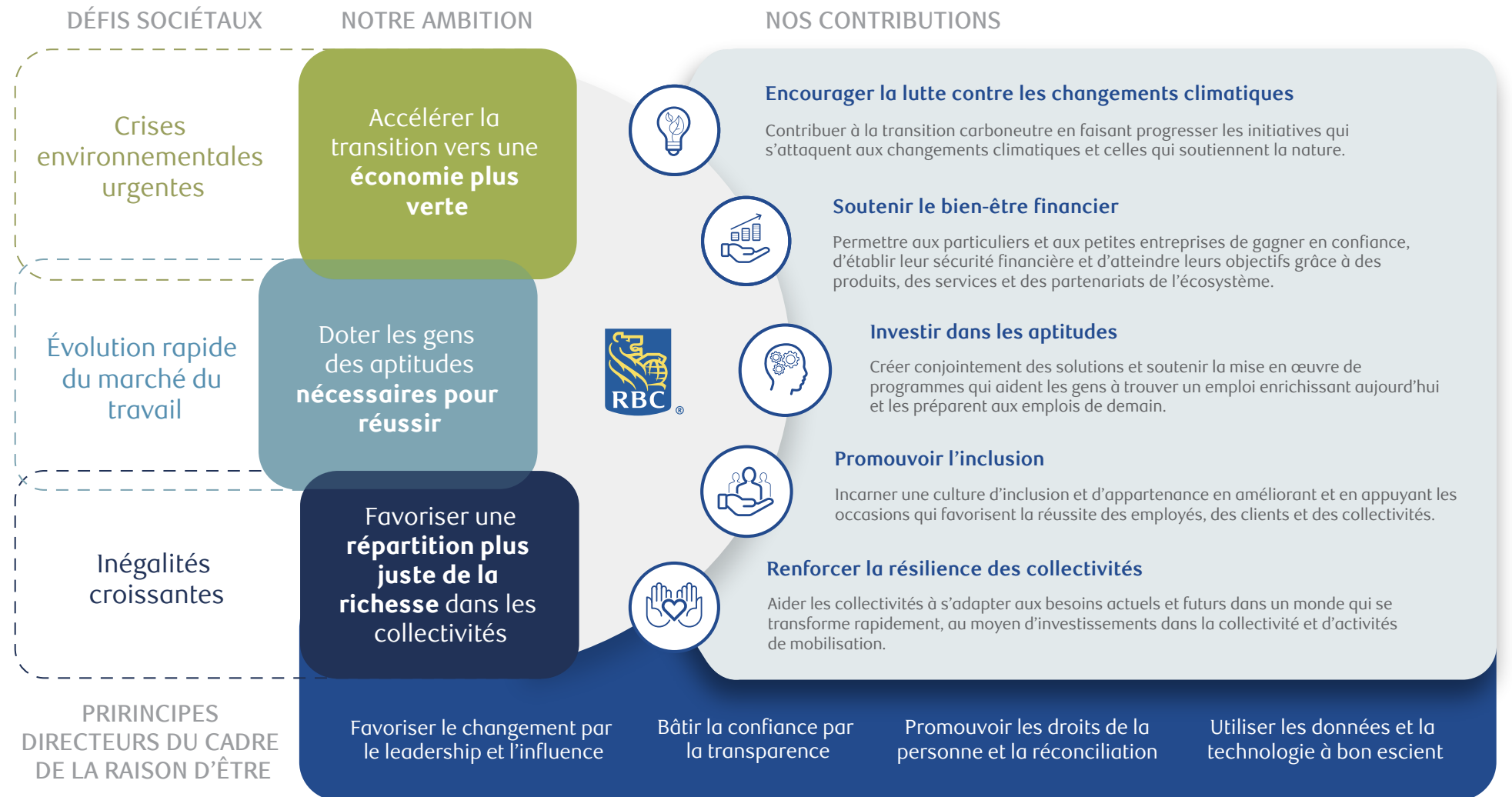
# Notre raison d'être et notre approche

RBC soutient depuis longtemps des causes et des initiatives axées sur l'environnement, la société et la gouvernance (ESG).

Ces dernières années, nous avons accentué nos efforts en matière de critères ESG en vue de créer une valeur durable à long terme pour nos parties prenantes. Notre raison d'être (« Contribuer à la réussite des clients et à la prospérité des collectivités ») implique de nous attaquer aux défis sociétaux susceptibles de nuire à la réussite collective. Nous pensons que les trois qui suivent influent particulièrement sur la prospérité des milieux où vivent et travaillent les employés de RBC.

En 2023, RBC a lancé son Cadre de la raison d'être – RBC propulse des idées pour les gens et la planète afin de mieux faire connaître et structurer son action à l'égard de trois enjeux de société sur lesquels elle pense pouvoir influencer.

## Cadre de la raison d'être RBC - Générer des idées pour les gens et la planète



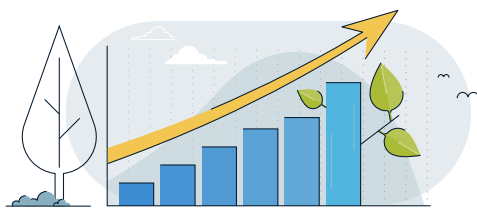


# L'application des critères ESG – Faits saillants de 2023<sup>1</sup>

## Encourager la lutte contre les changements climatiques

Faciliter la transition carboneutre en soutenant les initiatives prises en matière de changements climatiques et de protection de la nature.

- Officialisation de l'**approche d'engagement que RBC Marchés des Capitaux utilise auprès de ses clients du secteur énergétique** relativement à leur plan de transition énergétique
- **29 milliards de dollars accordés en financement vert<sup>2</sup>** dans le cadre de notre engagement de finance durable de 500 milliards de dollars<sup>3</sup>
- **Déclaration de nos émissions financées absolues** pour le secteur du gaz et du pétrole : 71,4 millions de tonnes d'équivalent CO<sub>2</sub> – ce paramètre oriente notre stratégie commerciale et les mesures que nous prenons pour réduire les émissions au fil du temps<sup>4</sup>
- Lancement de l'**Institut d'action climatique RBC**
- Soutien de l'innovation axée sur le climat par le versement de **48 millions de dollars à des fonds de capital-risque ou de croissance**
- Soutien à **des solutions aux problèmes environnementaux** par un financement de 21 millions de dollars en investissements dans la collectivité, par l'intermédiaire de RBC et de RBC Fondation
- **100 % de l'électricité que nous avons consommée à l'échelle mondiale** provenait de sources d'énergie renouvelable<sup>5</sup>



## Soutenir le bien-être financier

Permettre aux particuliers et aux petites entreprises de gagner en confiance, d'établir leur sécurité financière et d'atteindre leurs objectifs grâce à des produits, des services et des partenariats de l'écosystème.

- Lancement du **nouveau compte d'épargne libre d'impôt pour l'achat d'une première propriété**, conçu pour aider les Canadiens à épargner en franchise d'impôt en vue de l'achat de leur première maison
- Lancement du site **RBC Mes finances d'abord**, centre-ressource en ligne créé pour mettre les gens sur la voie du bien-être financier
- Amélioration de l'outil **Prévisions NOMI<sup>®</sup>**, désigné comme meilleure application de l'IA à l'Expérience client, en donnant aux clients un aperçu sur sept jours de leurs entrées et sorties de fonds<sup>6</sup>
- **Plus de 35 000 inscriptions au cours « Finances personnelles pour tous par McGill » enregistrées pendant l'année** (RBC et l'Université McGill sont partenaires)



## Investir dans les aptitudes

Créer conjointement des solutions et soutenir la mise en œuvre de programmes qui aident les gens à trouver un emploi enrichissant aujourd'hui et les préparent aux emplois de demain.

- À l'échelle mondiale, nos employés ont consacré plus de **3 millions d'heures** au perfectionnement de **leurs aptitudes techniques ou de gestion**<sup>7</sup>
- Lancement de la **Bourse d'études RBC Fondation pour le perfectionnement des aptitudes environnementales**, un partenariat entre RBC Fondation et Universités Canada
- Par l'intermédiaire de RBC et de RBC Fondation, plus de **11 millions de dollars versés à près de 250 organismes de bienfaisance et organismes sans but lucratif** pour appuyer les artistes émergents
- Par l'intermédiaire de RBC et de RBC Fondation, plus de **65,1 millions de dollars versés pour aider les jeunes Canadiens** à décrocher des emplois enrichissants



## Promouvoir l'inclusion

Incarner une culture d'inclusion et d'appartenance en améliorant et en appuyant les occasions qui favorisent la réussite des employés, des clients et des collectivités.

- Lancement du **Bureau de l'accessibilité et du Plan d'accessibilité RBC<sup>8</sup>**
- Les catégories d'employés « **Femmes** » et « **Noirs, Autochtones ou personnes de couleur** » ont compté respectivement pour 43 % et 25 % des nouvelles nominations à des postes de direction<sup>9</sup>
- Publication d'un rapport d'étape<sup>10</sup> sur les trois priorités du **Plan d'action pour la lutte contre le racisme systémique RBC**
- **Publication d'une nouvelle Approche RBC des droits de la personne, comprenant la section « Notre déclaration des droits de la personne » mise à jour**



## Renforcer la résilience des collectivités

Aider les collectivités à s'adapter aux besoins actuels et futurs dans un monde qui se transforme rapidement, au moyen d'investissements dans la collectivité et d'activités de mobilisation.

- À l'échelle mondiale, nous avons consacré, de concert avec RBC Fondation, plus de **172 millions de dollars** à des dons et à des investissements dans la collectivité<sup>11</sup>
- Lancement du **Fonds de rapprochement des collectivités RBC**, grâce auquel les employés peuvent contribuer à répondre aux besoins locaux pressants en organisant des activités de bénévolat en équipe





# RBC s'emploie à accélérer la transition vers une économie plus verte.

La Stratégie climatique RBC énonce les quatre priorités stratégiques détaillées sur cette page et précise les principaux leviers que nous pouvons utiliser pour concrétiser notre ambition.

Nous sommes fiers des progrès accomplis jusqu'à maintenant, tout en ayant conscience du chemin qu'il nous reste à parcourir. Nous nous engageons à faire évoluer notre approche et à communiquer régulièrement sur les progrès accomplis.

## Nos progrès en 2023 : les points forts



**Soutenir nos clients dans leurs objectifs de carboneutralité** en les aidant à réduire leurs émissions et à adopter des solutions favorisant la transition vers une économie plus verte <sup>12</sup>

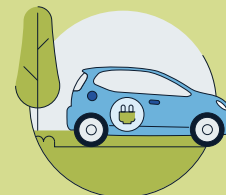


Nous avons investi **29 milliards de dollars** dans les activités de finance verte <sup>2</sup> dans le cadre de notre engagement de consacrer 500 milliards de dollars à la finance durable <sup>3</sup>.

Nous avons mis à l'essai un **nouvel outil pour aider les clients du secteur agricole** à caractériser et à réduire les émissions liées à leurs activités.



Nous avons officialisé **l'Approche d'engagement utilisée par RBC Marchés des Capitaux auprès de la clientèle du secteur de l'énergie** relativement à leur plan de transition énergétique.

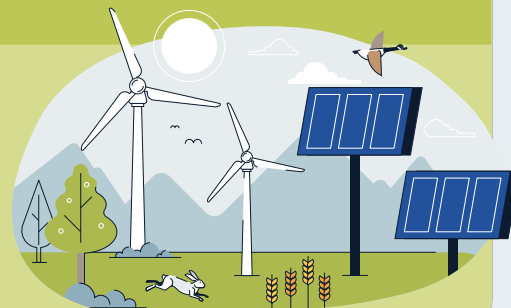


Nous avons lancé la **Calculatrice du coût d'une voiture électrique RBC**, gratuitement mise à disposition des consommateurs.

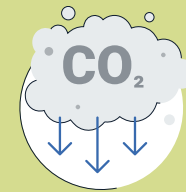


**Faire valoir notre leadership zéro émission nette à RBC** pour continuer à réduire l'impact de nos propres activités

**L'intégralité** de l'électricité utilisée par RBC à l'échelle mondiale est issue de **sources renouvelables** <sup>5</sup>.



**Assumer nos responsabilités** en communiquant sur les principaux indicateurs que nous utilisons pour mesurer nos progrès



Nous avons déclaré nos **émissions financées pour le secteur pétrolier et gazier**, qui s'élevaient à **71,4 millions de tonnes d'émissions d'équivalent CO<sub>2</sub>** – cet indicateur orientera notre stratégie d'entreprise et les mesures que nous prenons pour réduire nos émissions au fil du temps <sup>4</sup>.

Nous avons communiqué les **progrès accomplis par rapport à la première série d'objectifs intermédiaires pour 2030 concernant la réduction des émissions découlant de notre financement** dans les secteurs du pétrole et du gaz, de la production d'énergie et de l'automobile.



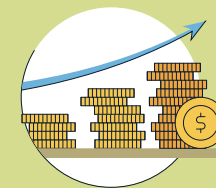
**Favoriser un avenir durable par l'information et l'inspiration** en investissant des ressources et des capacités pour faire évoluer les politiques et solutions climatiques

Nous avons versé **48 millions de dollars** à des **fonds de capital-risque** ou de **croissance** pour soutenir l'innovation axée sur le climat.



Nous avons **lancé l'Institut d'action climatique RBC** pour fournir des recherches et promouvoir les idées qui contribuent au progrès du Canada dans le domaine du climat.

Nous avons investi **21 millions de dollars** dans la **collectivité**, notamment par l'intermédiaire de RBC Fondation, pour soutenir des solutions aux problèmes environnementaux.

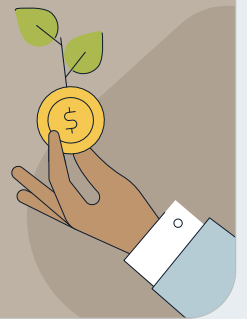


## Développements en 2024

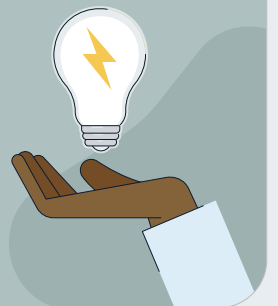
**Communication de l'évaluation initiale des plans de transition de la clientèle du secteur de l'énergie de RBC Marchés des Capitaux**, avec la volonté de communiquer tous les ans sur les progrès accomplis



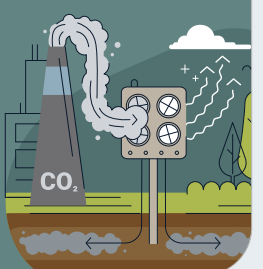
**Nouvel objectif de tripler le financement pour les énergies renouvelables** à l'échelle de RBC Marchés des Capitaux et des Services commerciaux, et de passer à **35 milliards de dollars** de financement pour les énergies à faibles émissions de carbone d'ici 2030 <sup>13</sup>



**Nouvel objectif d'investir 1 milliard de dollars** d'ici 2030 pour soutenir le développement et l'adoption de **solutions vertes innovatrices** <sup>14</sup>



**Définition par RBC du financement de la décarbonation** en vue d'accélérer le déploiement de **capitaux** pour appuyer les efforts de réduction des émissions <sup>15</sup>





Pour obtenir de plus amples renseignements relatifs à la section « L'application des critères ESG – Faits saillants de 2023 », veuillez consulter la page 10 du document « [Rapport de progression – Environnement, société et gouvernance \(ESG\) 2023](#) » de RBC et, pour de plus amples renseignements relatifs aux faits saillants 2023 sur le climat, [le Rapport climatique 2023](#).

#### Notes de fin de texte

Pour obtenir tous les détails sur les faits saillants de 2023, veuillez consulter la page 10 du document « [Rapport de progression – Environnement, société et gouvernance \(ESG\) 2023 de RBC](#) ».

1. Faits survenus jusqu'au 31 décembre 2023.

2. La finance verte fait référence au financement et aux autres services financiers qui répondent aux critères de classification comme activités écologiques admissibles en vertu du Cadre de finance durable RBC, y compris le financement ou les services financiers d'ordre spécifique (p. ex., prêt vert ou obligation verte) et le financement ou les services financiers de type « financement d'ordre général – entreprise non diversifiée » (p. ex., une entreprise dont les revenus cadrent avec les activités écologiques admissibles). Pour en savoir plus, notamment obtenir le sens des termes « d'ordre spécifique » et « financement d'ordre général – entreprise non diversifiée », reportez-vous au [Cadre de finance durable RBC](#).

3. En avril 2019, RBC a annoncé un engagement d'accorder 100 milliards de dollars en finance durable d'ici 2025. En 2021, ayant déjà dépassé cet objectif, nous avons relevé cet engagement à 500 milliards d'ici 2025. La finance durable s'entend des activités financières qui tiennent compte des critères ESG (environnement, société et gouvernance) ; les opérations pouvant être prises en compte relativement à notre engagement sont décrites dans le [Cadre de finance durable RBC](#). L'évaluation de nos activités de finance durable en vertu du Cadre de finance durable RBC ne tient pas compte des pratiques de RBC Gestion mondiale d'actifs (RBC GMA), de RBC Gestion de patrimoine (RBC GP) et de City National Bank. Pour obtenir un complément d'information, reportez-vous à la section [Engagement de finance durable de RBC](#).

4. La mesure de nos émissions financées absolues sur la base des crédits autorisés pour le secteur gaz et pétrole est fondée sur des hypothèses, des estimations et des jugements considérés comme raisonnables au moment où la mesure est faite. Chaque mesure est assujettie à des incertitudes et à des risques intrinsèques et pourrait s'avérer inexacte, de sorte que les mesures divulguées par la suite pourraient être considérées comme erronées. Un certain nombre de facteurs, dont plusieurs sont indépendants de notre volonté et dont nous pouvons difficilement prédire les effets, pourraient avoir une incidence sur la quantité de nos émissions financées absolues pour le secteur gaz et pétrole pendant une période donnée. En outre, il n'y a aucune garantie que les mesures que nous prenons pour réduire ces émissions au fil du temps auront l'effet auquel nous aspirons. Voici quelques-uns de ces facteurs : les progrès des clients vers l'atteinte de leurs propres cibles de réduction des émissions, les changements dans la valeur de l'entreprise des emprunteurs en raison de divers facteurs, notamment la capitalisation boursière, la disponibilité des données sur les émissions des clients (y compris les problèmes liés aux retards dans les données) et les modifications des estimations d'émissions attribuables aux changements dans la qualité des données. Pour en savoir plus sur les considérations et les limites relatives aux données ainsi que leur révision, consultez la page 40 du [Rapport climatique 2023](#). Pour les prochaines périodes de déclaration, nous avons l'intention d'améliorer régulièrement la méthodologie et, si cela est jugé nécessaire, de modifier notre mesure afin de faciliter les comparaisons ultérieures pour ce paramètre. Pour en savoir plus sur ce qui est inclus dans nos émissions financées absolues du secteur gaz et pétrole, consultez les pages 51 à 54 (annexe) du [Rapport climatique 2023](#). Consultez également les sections Mise en garde concernant les déclarations prospectives et Avis important concernant le présent rapport aux pages 67 et 68 du [Rapport climatique 2023](#).

5. RBC se procure de l'électricité renouvelable au moyen de conventions d'achat d'énergie à long terme et d'autres sources au moyen de certificats d'énergie renouvelable. Un certificat d'énergie renouvelable est un instrument de marché émis lorsqu'un mégawattheure (MWh) d'électricité est produit et livré au réseau électrique à partir d'une source d'énergie renouvelable. L'électricité renouvelable est définie comme l'énergie produite à partir de sources renouvelables, comme l'hydroélectricité, l'énergie éolienne et l'énergie solaire. Les sources non émettrices de GES comprennent la production d'énergie nucléaire. Le rendement par rapport à notre objectif de consommation d'électricité entièrement renouvelable et sans émissions d'ici 2025 est calculé en fonction des données sur la composition du réseau et des crédits d'énergie renouvelable que nous achetons de tiers ou recevons au titre de nos deux conventions d'achat d'énergie renouvelable. Une convention d'achat d'énergie renouvelable s'entend d'un accord financier à long terme conclu entre un acheteur et un vendeur dans le cadre duquel l'acheteur garantit au vendeur un prix fixe pour l'énergie renouvelable issue du projet. Le cycle de déclaration de consommation d'électricité correspond à la période du 1<sup>er</sup> août au 31 juillet.

6. Prix Digital CX Awards 2023 de The Digital Banker.

7. Les heures d'apprentissage englobent les heures cumulées consacrées à diverses initiatives d'apprentissage au cours de l'exercice 2023.

8. Conformément à la [Loi canadienne sur l'accessibilité](#).

9. Données sur nos activités à l'échelle mondiale. Ces chiffres sont légèrement inférieurs à nos objectifs annuels (50 % et 30 %) de nouvelles nominations de femmes et de Noirs, Autochtones ou personnes de couleur à un poste de direction. Nous parlons de « nouvelle nomination à un poste de direction » pour désigner la nomination d'un employé interne à un poste de vice-président, de premier vice-président ou de vice-président directeur pour une première fois, ou l'embauche d'un employé externe directement à un tel poste. D'après les données d'identification volontaire.

10. Disponible sur le site [rbc.com/diversite-inclusion](#).

11. Comprend le total des investissements dans la collectivité réalisés par RBC et RBC Fondation auprès d'organismes de bienfaisance enregistrés, d'OSBL et d'entreprises sociales à but lucratif, y compris les investissements réalisés par le biais de Techno nature RBCMC, la Bourse d'études RBC Fondation pour le perfectionnement des aptitudes environnementales, Artistes émergents RBC, Objectif avenir RBC, le Fonds de rapprochement des collectivités RBC, ainsi que la valeur du temps de bénévolat des employés et des dons en nature.

13. Notre objectif de financement et notre exposition au risque pour les énergies à faibles émissions de carbone sont mesurés sur la base des prêts autorisés, afin de refléter notre engagement total en matière de financement. Les activités liées aux énergies à faibles émissions de carbone comprennent la construction, le développement, l'exploitation, l'acquisition, la maintenance et la mise en service de sources d'énergie renouvelable (p. ex., solaire, éolienne) et d'autres sources d'énergie à faibles émissions de carbone (p. ex., nucléaire et hydrogène), ainsi que les systèmes de transmission et de distribution de l'électricité, les dispositifs de stockage d'énergie (p. ex., batteries) et l'amélioration de l'efficacité (p. ex., réseaux intelligents). Pour des précisions sur les critères d'admissibilité, reportez-vous à notre cadre de finance durable. Dans le cas des clients de la production d'énergie de Marchés des capitaux ayant plus d'une source d'énergie, l'exposition au risque lié aux prêts autorisés est répartie au prorata en proportion du type de production, selon les revenus ou les variables disponibles.

14. Afin de déterminer et de suivre les engagements en matière d'investissement pouvant être pris en compte dans la réalisation de cet objectif et de faire connaître les progrès accomplis à cet égard, les solutions climatiques devraient inclure des produits et services qui contribuent à atténuer les répercussions des changements climatiques ou à appuyer la transition vers la carboneutralité. Bien que notre approche puisse évoluer au fil du temps, nous avons l'intention d'affecter en priorité des capitaux à des solutions qui permettront de réduire les émissions de GES au Canada et à l'échelle mondiale. Nos engagements en matière d'investissement pouvant être pris en compte dans la réalisation de cet objectif peuvent également comprendre le soutien à des solutions ayant des résultats liés à la biodiversité, à la nature ou à l'adaptation, comme celles décrites dans le Cadre de finance durable RBC, entre autres. Nous aspirons à atteindre cet objectif d'ici 2030 ; toutefois, les conditions du marché, entre autres facteurs, dont bon nombre échappent à notre contrôle et dont les effets peuvent être difficiles à prévoir, pourraient avoir une incidence sur notre capacité à investir des capitaux pour faire progresser les solutions climatiques au cours de cette période. Voir la mise en garde concernant les déclarations prospectives, ainsi que de l'avis important au sujet du présent rapport aux pages 67 et 68 de notre [Rapport climatique 2023](#). Aux fins du suivi des progrès accomplis dans la réalisation de cet objectif, nos engagements en matière de placement admissibles pris à partir de l'exercice 2022 sont inclus (voir page 37 de notre [Rapport climatique 2023](#)).

15. La définition fait référence à la catégorie des activités de décarbonation, nouvellement ajoutée au cadre de finance durable, qui définit les critères d'admissibilité aux activités de décarbonation pouvant être prises en compte dans notre engagement à injecter 500 milliards de dollars en finance durable, y compris concernant le financement et autres services financiers fournis à un client qui a un plan de transition répondant aux critères d'admissibilité établis par le cadre de finance durable ou qui est évalué comme étant « émergent » ou supérieur dans le cadre de préparation à la transition pour le secteur. Pour en savoir plus, consultez le cadre de finance durable.

#### Mise en garde au sujet des déclarations prospectives et avis important concernant le présent document

Le présent document est fourni à titre informatif seulement. Le destinataire est seul responsable de toute utilisation des renseignements contenus dans le présent document, et ni RBC, ni ses sociétés affiliées, ni leurs administrateurs, dirigeants, employés ou mandataires respectifs ne seront tenus responsables des dommages directs ou indirects découlant de l'utilisation du présent document. Le présent document peut contenir des déclarations prospectives au sens de certaines lois sur les valeurs mobilières. Les paramètres, données et autres renseignements environnementaux (climatiques y compris), sociaux et de gouvernance contenus dans le présent document sont ou peuvent être fondés sur des hypothèses, des estimations et des jugements. Les mises en garde relatives aux renseignements présentés dans le présent document sont exposées dans les sections « Mise en garde au sujet des déclarations prospectives » et « Avis important concernant le présent rapport » du [Rapport climatique 2023 de RBC](#), accessible sur notre site d'information ESG. Sauf si la loi l'exige, ni RBC ni ses sociétés affiliées ne s'engagent à mettre à jour quelque renseignement que ce soit présenté dans ce document.

® / <sup>MC</sup> Marque(s) de commerce de Banque Royale du Canada,

† Toutes les autres marques de commerce appartiennent à leur propriétaire respectif. © Banque Royale du Canada 2024. VPS112416

130988 (03/2024)